

1989-2009 /// Vie politique de la Région de Bruxelles-Capitale

4. LA FIN DU « FAR WEST » ?

[...]

« Faire le maximum avec le minimum »

La Région de Bruxelles-Capitale est d'emblée confrontée à un problème structurel de financement. Celui-ci est dû notamment aux coûts importants liés à son rôle de capitale, aux 360 000 navetteurs venant quotidiennement de Flandre ou de Wallonie y travailler sans y payer leurs impôts, aux fonctionnaires internationaux qui y résident sans être assujettis à l'impôt des personnes physiques, ou encore à l'impossibilité de taxer les nombreuses surfaces de bureaux occupées par des administrations publiques nationales ou internationales. Dans l'attente d'une hypothétique réouverture de négociations au niveau fédéral sur son financement, la Région doit s'organiser avec un budget relativement étriqué, même si des Accords de coopération (désormais appelés Beliris) existent avec l'État fédéral pour le financement de certains grands dossiers urbanistiques comme l'aménagement des gares.

Le manque de moyens n'empêche pas le gouvernement Picqué I d'afficher des ambitions. Bourgmestre d'une commune pauvre et ministre-président d'une région sous-financée, Charles Picqué a une devise : « Faire le maximum avec le minimum ». Un credo qui « exprime beaucoup de choses », selon lui et notamment « une obligation de résultat, quelle que soit la modestie des moyens disponibles. La devise m'a été inspirée par mes premiers pas en politique, dans un endroit, Saint-Gilles, où tout

indiquait que faute de nous ressaisir, à la fin des années 1980, nous aurions pu courir à l'échec collectif»¹.

En plongeant dans l'histoire de l'opération régionale menée au Midi, on perçoit à quel point cette profession de foi va guider les politiques communales et régionales menées dans ce quartier depuis 1989...

Maîtriser le foncier et organiser la captation des plus-values

Investi de ses nouvelles fonctions régionales, Charles Picqué affiche très vite une attitude volontariste dans le dossier du Midi. Il ne veut pas se contenter d'attirer de nouvelles infrastructures ferroviaires à Bruxelles et de nouveaux navetteurs sur le sol de sa commune. Il a d'autres ambitions. Mais il est devancé par la SNCB...

Celle-ci n'a pas attendu l'avis de la Région pour rendre public son projet rêvé de terminal², qui comprend 350 000 m² de bureaux, hôtels et commerces, reliés par une passerelle géante passant au-dessus des voies ferrées et dont les deux pieds tombent sur des îlots des deux côtés de la gare (dont l'ancien îlot Côte d'Or, d'un côté et, de l'autre, les îlots B et C du futur PPAS « Fonsny 1 » – à l'époque encore habités). Ces îlots deviennent aussitôt les terrains de prédilection des promoteurs privés, attirés par la perspective de pouvoir y construire des bureaux. En l'espace de 5 ans (1987-1992), ceux-ci vont s'approprier partiellement le quartier et y feront monter les valeurs immobilières³. À Saint-Gilles et Anderlecht, les habitants sentent monter la pression immobilière... « Les investisseurs immobiliers se sont rués sur le quartier du Midi avant que les pouvoirs publics n'aient tracé le premier plan »⁴.

Parallèlement aux velléités de la SNCB, l'autre urgence de Charles Picqué est donc de « maîtriser les promoteurs »⁵. Officiellement, la Région veut faire en sorte que leur intérêt pour le Midi ne débouche pas sur une répétition de l'expérience du quartier Nord. Picqué dit vouloir éviter le « syndrome du terrain vague ». Son adjoint Jacques

1. Charles Picqué, *d'altermondialisme à zwanze*, Pascal Sac, éditions Luc Pire, 2004.

2. Lire *Le dragon à sept têtes*, page 189.

3. Lire *Les vautours*, page 217.

4. « Les 100 jours du TGV Lille-Bruxelles », *Le Soir*, 16 mars 1994.

5. « Charles Picqué veut mener le jeu TGV de la gare du Midi », *Le Soir*, 2 juin 1990.

Van Grimbergen et lui le répéteront sur tous les tons : c'est le contexte spéculatif lancé par l'annonce de la construction d'un terminal pour le Train à grande vitesse (TGV) et la volonté « d'encadrer la spéculation » au Midi qui vont déterminer les choix d'alors : suivre la tendance du marché plutôt que d'imposer le maintien des fonctions existantes.

Picqué veut stopper les promoteurs mais sans démentir leurs prétentions de construire du bureau dans le quartier. Dans son esprit, il est clair que « c'est vers ce genre de pôle de développement que l'on s'achemine »⁶. La SNCB ne dit pas autre chose. Considérant l'accroissement de surfaces de bureaux comme le vecteur potentiel de la « revitalisation » et de la relance commerciale du quartier, la Région et la Commune ne s'opposent pas à la destruction d'îlots habités ni à l'implantation d'une zone de bureaux, comportant à leurs yeux le double avantage de « nettoyer le quartier » tout en apportant à Saint-Gilles d'importants montants d'argent frais.

Il y a d'abord la perspective des charges d'urbanisme. Cet « impôt à la construction », tant décrié par les promoteurs, permet aux Communes de prélever⁷ d'importantes « compensations » dans les caisses des privés lorsqu'ils construisent des bureaux ou des parkings. Les charges d'urbanisme sont versées une seule fois (en général au moment de la délivrance du permis d'urbanisme), leur montant tout comme leur affectation (construction de logements, équipements collectifs, œuvres d'art dans l'espace public, etc.) faisant l'objet de négociations et restant donc assez aléatoires⁸. Pour Saint-Gilles, c'est en tout cas des centaines de millions de francs belges (quelques dizaines de millions d'euros) qui peuvent potentiellement venir renflouer les finances communales.

Et ce n'est rien à côté des revenus provenant des taxes sur les bureaux et des précomptes immobiliers (et de toutes les retombées indirectes) qui ont l'avantage, eux, d'être perçus annuellement. À Saint-Gilles, le montant de la taxe annuelle sur les bureaux est de 10 euros par mètre carré. Or au début des années 1990, on parle de construire 400 000 m² de

6. Charles Picqué, *d'altermondialisme à zwanze*, Pascal Sac, éditions Luc Pire, 2004.

7. À Bruxelles, dans certains cas l'autorité délivrante est obligée d'imposer des charges au promoteur. Dans d'autres, celles-ci sont facultatives.

8. Pour les zones administratives du Plan régional d'affectation du sol (zone Nord, zone Midi et quartier Léopold) le montant des charges est estimé à 125 euros par mètre carré.

bureaux au Midi. Le calcul est vite fait... Pour le ministre-président, qui œuvre manifestement dans l'intérêt de Saint-Gilles, le tout est de faire en sorte que ces bureaux soient rapidement construits et occupés par des sociétés privées. Lorsque ses collaborateurs et lui répètent, au début des années 1990, vouloir «éviter le syndrome de la gare du Nord», leur cauchemar est certainement moins la démolition d'un quartier populaire que la création de surfaces de bureaux qui seraient en définitive occupées par des organismes publics... exemptés des taxes sur le bureau.

Donc, les autorités veulent bien laisser faire la SNCB et les promoteurs, mais uniquement dans la mesure où elles trouvent le moyen de ne «pas être en reste»⁹. Comment? D'une part, il s'agira de forcer la SNCB à réduire la taille de son projet (en tentant au passage de l'intégrer dans le «périmètre d'action» de la future SA Bruxelles-Midi) afin ne pas saturer l'offre de bureaux – ce qui condamnerait les autres projets immobiliers dans le quartier et principalement ceux que la Région verrait bien pousser sur le territoire de Saint-Gilles. D'autre part, il faut arriver à stopper les promoteurs et mettre ce temps à profit pour les rattraper dans la course au foncier, avec d'autres moyens que les leurs (notamment le pouvoir d'expropriation)...

Pour la Région, le tout est de manœuvrer habilement. Le scénario qu'elle retient finalement¹⁰ consiste à garder les promoteurs à l'affût, en ne s'opposant pas à leurs prétentions immobilières, mais tout en imposant un intermédiaire qui aura notamment pour mission d'exproprier les biens à leur valeur «normale» afin de les revendre ensuite aux promoteurs en touchant au passage d'importantes plus-values – qui correspondent à la différence entre la prix d'achat «normal» et le prix de revente à la valeur de terrains constructibles en bureaux.

La «bataille» avec les développeurs immobiliers n'a donc pas lieu sur

9. «Un club de très bonne compagnie», *Les nouvelles immobilières*, 26 septembre 1991.

10. D'après *Les nouvelles immobilières* («Un club de très bonne compagnie», 26 septembre 1991), qui tient ses informations «à très bonne source»: à un moment, l'idée du cabinet Picqué était «de laisser faire les promoteurs sur le foncier, mais d'instaurer une taxe à la construction. On devine déjà le tollé. Autrement dit, si la Région veut préserver certains aspects du dossier, elle sera contrainte de se lancer dans une opération volontariste, sans risque calculé»... Qui plus est pour une clientèle qui n'est pas acquise d'avance, la concurrence pour attirer les occupants de bureaux étant déjà très forte entre les différents pôles tertiaires bruxellois.

le terrain des affectations autorisées ou non. En réalité, la Région se verrait bien maître du foncier dans le quartier. Son idée est simple : si les promoteurs sont prêts

IL Y A DES COMMUNES OÙ IL NE FAUT
SURTOUT PAS LÂCHER LA BRIDE SUR LE COU.
PARCE QUE LE FAR WEST REVIENDRAIT !

— Charles Picqué dans *Le Soir*,
17 février 1995.

à payer des prix forts pour acheter des maisons au Midi, pourquoi ne les payeraient-ils pas à la Région plutôt qu'aux petits propriétaires ? Ce qui semble surtout préoccuper la Région, c'est donc la hausse des valeurs immobilières. Sinon, comment expliquer que les prix payés par les promoteurs à des propriétaires particuliers posent problème aux autorités ? Le souci affiché de «juguler la spéculation» est donc très intéressé... Car capter les plus-values, c'est avant tout s'emparer d'une somme qui pourrait aller dans la poche des petits propriétaires. En l'occurrence, en les empêchant de vendre leur maison aux promoteurs, en les expropriant au prix minimum pour ensuite revendre ces biens aux promoteurs, au prix de la surface constructible en bureaux. C'est là que se joue la plus-value immobilière. Et moins le prix d'achat sera élevé, plus la plus-value sera grasse.

En 2005, une élue socialiste expliquera que l'opération de la Région au Midi devait lui *permettre de profiter du développement économique et d'en capter la plus-value pour la réinjecter dans les parties non rentables du projet global – c'est-à-dire principalement le logement, l'équipement collectif et l'espace public. Le principe est de susciter une dynamique économique dont les pouvoirs publics captent la plus-value au profit du quartier et de ses habitants*¹¹.

On se permettra de douter du profit que retireront les habitants de pareille entreprise, d'autant que les autorités n'envisageront même jamais d'utiliser les plus-values immobilières pour indemniser le coût social de leur projet. En tout cas, une chose est sûre : une telle opération est hasardeuse et demande d'importants fonds pour réussir.

Or, lorsque le cabinet Picqué affine ce plan en 1990, il n'ignore pas qu'au Midi, «les mécanismes du marché et l'opportunisme de certains consortiums de la construction belgo-belge éveillés» par la probable arrivée du TGV «avait déjà réduit à néant les marges de manœuvre des pouvoirs publics. Le jeu spéculatif [...] avait d'ores et déjà rendu inabordable toute

11. Julie Fiszman au Parlement régional bruxellois, compte-rendu de la séance plénière du 3 juin 2005.

intervention du public cherchant à contrôler le foncier»¹². Les transactions atteignent une valeur moyenne qui se situerait autour de 10 millions de francs belges par immeuble (250 000 euros). «Une maison délabrée rue de Mérode se vend dorénavant au même prix qu'une maison avenue Molière. [...] À ce train-là, la Région n'aura jamais les moyens nécessaires de s'offrir le périmètre de Bruxelles-Midi»¹³. Un journaliste pense même qu'en dehors d'un «avertissement verbal, la Région bruxelloise est incapable de mettre fin aux marchandages en cours»¹⁴ entre les promoteurs et les propriétaires. [...]

1999-2004 /// Une législature sans Picqué

[...] En 2000, le cabinet de Willem Draps prédit que «dans les années à venir, des bureaux et des logements tout neufs auront remplacé les chancres et les immeubles à l'abandon. [...] Les riverains et navetteurs devraient voir la fin du tunnel en 2002»¹⁵. En réalité, la gestion du quartier Midi s'enlise de plus belle. La SA Bruxelles-Midi est au bord de la faillite. La Commune de Saint-Gilles et la Région bruxelloise se renvoient la responsabilité du refinancement: le bourgmestre Picqué jette la pierre au secrétaire d'État Draps, qui rejette à son tour la faute sur Picqué¹⁶. Manifestement, plus personne ne pilote le navire Bruxelles-Midi, considéré comme un projet personnel de Charles Picqué. Et comme celui-ci n'est plus à la barre de la Région, aucun groupe politique – hormis le PS, et encore – ne porte plus les options prises au Midi par les deux précédents gouvernements. Pas même le Mouvement réformateur¹⁷ (MR) ni le Centre démocrate humaniste¹⁸ (CDH), pourtant coalisés avec le PS dans les précédentes majorités régionales. Dans les rangs de l'opposition comme de la majorité, on s'interroge ouvertement sur la méthode choisie dans ce dossier. Écolo

12. *Le quartier du Midi: Désir de cité*, D. Delmarcelle, ISACF La Cambre, Bruxelles, 2003.

13. D. Delmarcelle, *idem*.

14. «Spéculation à grande vitesse en gare du Midi», *Le Soir*, 4 mai 1992.

15. «Saint Gilles: Une trentaine de personnes ont déjà été relogées», *Le Soir*, 15 avril 2000.

16. Lire *Les douze travaux de Bruxelles-Midi*, page 257.

17. Nouvelle appellation du Parti réformateur libéral (PRL) suite à une fusion avec le Front démocratique des francophones (FDF) le Partei für Freiheit und Fortschritt (PFF, Parti pour la liberté et le progrès) et le Mouvement des citoyens pour le changement (MCC).

18. Nouvelle appellation du Parti social-chrétien (PSC).

et CDH critiquent l'opacité, le manque de lisibilité et de perspectives de l'opération. Ainsi, en 2002, le député Benoît Cerexhe¹⁹ (CDH) déclarera à propos de la SA Bruxelles-Midi : « Je ne suis pas convaincu de la transparence de fonctionnement de la société ni du contrôle démocratique sur celle-ci depuis son existence. [...]

Le contrôle politique démocratique sur la manière dont se développe cette urbanisation n'existe pas »²⁰. Quant au MR, il continue à jouer le jeu. Mais sans conviction [...]

Après avoir été pilotée avec excès de zèle et sans moyens, puis « mise en veilleuse », l'opération Bruxelles-Midi est désormais maintenue en vie sans que personne n'y croit véritablement... [...]

La SA Bruxelles-Midi est en léthargie. En 2003, pourtant, « Jacques Van Grimbergen promet le bout du tunnel pour 2008 »²¹. Mais qui peut encore le croire ? « Ça fait des années qu'on nous dit qu'on va démolir », lâche le tenancier désabusé d'un café de la rue d'Angleterre, « on ne sait pas quand ça viendra »²². Le quartier Midi continue à se désagréger. L'affaire devient gênante pour le bourgmestre. [...]

2004-2009 /// Picqué III, le retour

[...] Aidé par son équipe de choc, Picqué promet que la nouvelle législature sera placée sous le signe du social. « Notre conception de l'institutionnel, c'est qu'il doit servir les gens, par l'économie et le social ! »²³, déclare-t-il. Cela n'empêche pas les syndicats d'affirmer qu'en un an à peine, le quatrième gouvernement bruxellois aura plus contribué à privatiser l'admi-

CETTE OPÉRATION A CAPOTÉ.
C'EST L'UN DES PLUS GRANDS RATAGES
DU PREMIER GOUVERNEMENT
DE LA RÉGION BRUXELLOISE [...]
DU FAIT DE CETTE VOLONTÉ [...]
DE METTRE EN ŒUVRE UN PROJET
EXTRÊMEMENT AMBITIEUX,
SANS EN AVOIR LES MOYENS.

— Yaron Pesztat (Écolo) au Parlement
régional bruxellois, 15 mars 2002.

19. Dommage que, lorsqu'il deviendra ministre dans le gouvernement Picqué III (chargé de l'Emploi, de l'Économie, de la Recherche scientifique et de la Lutte contre l'incendie et l'Aide médicale urgente), en 2004, Benoît Cerexhe n'ait pas amélioré le contrôle démocratique sur les agissements de Bruxelles-Midi...

20. Parlement régional bruxellois, 13 novembre 2002.

21. « Le Midi entre chaos et espoirs », *Le Soir*, 12 mars 2003.

22. *Le Soir*, idem.

23. Charles Picqué, discours du 1^{er} mai 2007.

nistration et les services publics que ne l'a fait le précédent gouvernement (présidé par la droite libérale) en 5 ans... Le gouvernement Picqué III va par exemple créer plusieurs nouvelles sociétés « de droit public » sur le modèle de la SA Bruxelles-Midi. Ainsi en ira-t-il de Citeo²⁴, de la Société bruxelloise de gestion de l'eau (SBGE), ou encore de la Société d'acquisition foncière (SAF, société dont le capital est ouvert au privé et qui est censée permettre à la Région d'acquérir de nouveaux terrains à Bruxelles, dont ceux qui seront mis en vente par la SNCB et particulièrement le site de Schaerbeek-Formation)²⁵, qui n'ont plus de compte à rendre devant le Parlement. La manière dont le gouvernement a créé la SAF – d'abord par le biais d'un article budgétaire, puis en cherchant à contourner la voie normale de l'ordonnance et, enfin, en faisant procéder à un vote de dernière minute à la veille des vacances d'été – montre que la Région compte poursuivre sa politique de « partenariats public-privé » au mépris du contrôle public et de la transparence.

Spécialiste des effets d'annonce, le gouvernement Picqué III est critiqué pour son déficit démocratique et son immobilisme. Vu sous l'angle du logement, son bilan n'est pas plus brillant. Dans les accords gouvernementaux conclus en 2004, la majorité prévoyait de s'attaquer enfin à la grave crise du logement qui touche Bruxelles. La mission, confiée à Françoise Dupuis, consistait à mettre en œuvre le « Plan logement » préparé entre 1999 et 2004 par Alain Hutchinson. Le gouvernement promettait la création de 5 000 nouveaux logements publics avant la fin de la législature : 3 500 logements sociaux et 1 500 « moyens ». Cinquante-sept mois plus tard, un membre d'un parti de la majorité²⁶ recensera 146 logements réellement construits (3 % de l'objectif de départ) et 980 logements en construction (18 % de l'objectif de départ). Un échec qui masque

24. Citeo était un projet régional de société privée autonome ayant pour objet de remplacer la Société des transports intercommunaux de Bruxelles (STIB) dans la création et la gestion des infrastructures de transports publics (voies, dépôts, commerces des stations de métro...). Sa création a été recalée par les instances européennes en 2008.

25. À ne pas confondre avec la Région foncière régionale, créée en 1994 et qui a pour mission d'assurer « la promotion et la mise en œuvre des décisions du gouvernement et du Parlement en matière de politique foncière, ce qui correspond notamment à l'acquisition, la vente, la location, la construction, la viabilisation et l'entretien de biens immeubles » (www.bruxelles.irisnet.be).

26. Didier Cœurnelle, www.didiercoeurnelle.org, 26 mars 2009.

mal le manque d'empressement politique à régler le problème de l'accès au logement... d'autant plus, si on compare ces chiffres aux superficies de bureaux que la majorité a planifié ou autorisé à Bruxelles pendant la même période.

La volonté affichée de construire du logement public et

la difficulté à trouver des terrains pour ce faire n'ont en rien ébranlé le gouvernement Picqué III dans sa poursuite d'une politique d'expropriation, d'expulsion d'habitants et de démolition de logements au quartier Midi. Depuis une quinzaine d'années, cette opération menée avec un minimum de moyens a pourtant occasionné un maximum de dégâts. [...]

JE SUIS PARFAITEMENT D'ACCORD [...] SUR LE FAIT QUE CE DOSSIER A ÉTÉ TRÈS MAL GÉRÉ PAR LE PREMIER GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE. [...] VOUS FAISIEZ PARTIE DE CE GOUVERNEMENT. M. PESZTAT A PARFAITEMENT DÉMONTRÉ QUE VOUS AVEZ FOIRÉ À L'ÉPOQUE DANS CE DOSSIER.

— François-Xavier de Donnea à un élu du PSC, Parlement régional bruxellois, 15 mars 2002.

« Les choses bougent et les choses avancent »

[...] En 2006, un autre sale coup affaiblit Picqué. Le quotidien économique flamand *De Tijd* ressort l'affaire de la réhabilitation de l'ancien hôpital militaire d'Ixelles et met en cause Picqué pour le rôle qu'il aurait joué dans ce dossier de contrats publics douteux, survenu sous la première législature régionale – et qui a lui aussi pris la forme d'un « partenariat public-privé », bien que d'un autre genre. Le cabinet Picqué et la Société de développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (SDRB) sont soupçonnés d'avoir favorisé, en 1992, l'association momentanée De Waele-Bâtipont « en sous-informant ses concurrents lors de l'attribution des travaux, en permettant le saucissonnage de certains marchés, en faussant la loi d'attribution des subsides et enfin en lui octroyant sans raison licite une somme de 10 millions à 12 millions d'euros par la surévaluation du coût d'achat et de construction »²⁷. C'est en tout cas ce que flaire la Cour des Comptes, qui a porté plainte au Parquet de Bruxelles à la fin des années 1990. En 2007, la Cour d'Appel de Bruxelles annonce sept inculpations pour « faux, usage de faux et détournement de deniers publics ». Charles Picqué ne fait finalement pas partie de la liste, mais il aura « senti passer le vent du

27. « Immobilier à Bruxelles: sept inculpations », *La Libre Belgique*, 13 avril 2007.

boulet»²⁸. ... Plusieurs membres de son entourage figurent parmi les inculpés, dont deux de ses proches collaborateurs de l'époque, Paul Vermeulen et Jacques Van Grimbergen. À leurs côtés: Merry Hermanus, une célébrité du PS bruxellois²⁹ et son épouse Mireille Francq-Hermanus³⁰; Isi Halberthal, échevin (PS) d'Etterbeek et consultant auprès de promoteurs immobiliers³¹; Jean Thomas, tout-puissant promoteur, proche du PS et très actif notamment au quartier Midi³²; et enfin Philippe Blaton, fils du célèbre promoteur Ado Blaton et lui-même «gros poisson» de l'immobilier bruxellois, qui était à l'époque patron du groupe Bâtipont³³. Bref, une belle brochette de «socialistes gestionnaires», qui ont par ailleurs tous un lien avec un projet immobilier au quartier Midi... mais à côté desquels Charles Picqué aurait volontiers éviter de poser sur la photo de famille. Pour quelqu'un qui s'est toujours affiché du côté «de Bruxelles et des Bruxellois» et qui a toujours rechigné à paraître comme «l'homme des promoteurs», on aurait pu rêver meilleur compagnonnage. Il lui faut désormais prendre de la hauteur et garder la tête hors de l'eau.

C'est dans ce contexte que Picqué va chercher des lampistes pour éviter de devoir répondre lui-même du dossier du Midi, qui se fait de plus en plus sensible médiatiquement. Dans un premier temps, c'est le dévoué Jacques Van Grimbergen, en fin de carrière³⁴, qui sera exposé en première ligne. Ses oreilles siffleront à plusieurs reprises et, à force de

28. *La Libre Belgique*, idem.

29. Échevin PS à Jette, connu pour avoir été l'une des vedettes du feuilleton Agusta, Merry Hermanus fut directeur de la SDRB de 1989 à 1996.

30. Présidente du Centre public d'aide sociale (CPAS) de Jette et administrateur général de la SDRB.

31. Lire *Les vautours*, page 217.

32. Jean Thomas est alors à la tête de la Compagnie immobilière de Belgique (Immobel-CIB) et anciennement de l'Immobilière Louis De Waele, qui a réalisé l'opération de spéculation sur «l'îlot Russie». Il est l'un des actionnaires de la SA Espace Midi (lire *Les vautours*, page 217).

33. Bâtipont Immobilier, alias BPI, est la filiale de développement immobilier du groupe BPC, appartenant lui-même à CFE (Vinci), qui est l'un des actionnaires d'Espace Midi. BPI est depuis 2005 copropriétaire avec le groupe Atenor de «l'îlot C» du PPAS «Fonsny 1», qui leur a été revendu par la Région. Ils vont y construire le projet «South City»: 39 595 m² de bureaux et un hôtel de 142 chambres.

34. Jacques Van Grimbergen quittera l'AATL pour partir à la pension juste après les élections régionales de juin 2009.

ON NE FAIT PAS D'OMELETTES

SANS CASSER DES ŒUFS.

— Jacques Van Grimbergen, président de la SA Bruxelles-Midi, dans un reportage de l'IHECS, mai 2008.

se ramasser même les tomates qui sont adressées à Picqué, il finira par se montrer de moins en moins convaincant et par en être réellement éprouvé. Vincent Rongvaux prendra quelques fois sa place mais, du fait de son appartenance au MR, sa loyauté envers le ministre-président sera mise en doute. Il arrivera même que Picqué lui interdise de répondre aux questions de certains journalistes.

C'est au moment de reconduire la traditionnelle majorité PS-MR saint-gilloise que Picqué trouve la parade. Il crée un «échevinat du Développement du quartier Midi», rien que ça, et l'attribue à l'unique échevin libéral de sa majorité, le fidèle Patrick Debouverie (MR). Aucun socialiste saint-gillois n'aurait probablement accepté de porter pareil boulet; la manœuvre est d'ailleurs destinée à leur éviter cette tâche ingrate. Le plus étonnant, peut-être, est que Patrick Debouverie accepte la mission et semble même l'apprécier. Il est désormais le seul interlocuteur à s'exprimer publiquement sur l'opération Bruxelles-Midi. Avec un certain aplomb, il se borne toujours à ne parler que de «développement économique du quartier Midi» et répète qu'il n'est pas responsable des expropriations ni des choix de planification faits par la Région. Élu communal, il est pourtant envoyé au front pour pallier à l'absence de communication du... ministre-président régional sur le sujet. [...] Debouverie ira jusqu'à soutenir Picqué contre l'un de ses camarades de parti, Alain Destexhe (MR), lorsque celui-ci se prendra de critiquer la gestion du quartier Midi. Bref, l'astuce de Picqué, qui avait pour but de faire écran en impliquant la responsabilité des libéraux, fonctionnera à merveille. Pire, elle aura pour effet d'anesthésier tout débat. Pour Charles Picqué, qui se lance pour la quatrième fois dans la course à la «ministre-présidence», il valait mieux...